

POSTULAT URGENT

Auteur SVPO, par Michael GRABER, Paul BIFFIGER et Martin GIACHINO
Objet Pas d'interdiction des animaux sur les routes de liaison agricoles
Date 15/06/2020
Numéro 2020.06.175

Actualité de l'événement

Le problème a été abordé dans un article de presse paru le 9 juin 2020.

Imprévisibilité

Il n'était pas prévisible que les chevaux et même les animaux en général allaient être interdits sur les routes de liaison agricoles (!) entre différentes communes.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Si on ne réagit pas immédiatement, les sentiers muletiers historiques seront menacés et les routes de liaison agricoles tourneront à l'absurde.

L'histoire du Valais est marquée par l'esprit pionnier et par les anciennes voies commerciales des muletiers, qui, au Moyen Age, transportaient des marchandises à travers notre canton avec des chevaux et des mulets. Les temps étaient rudes, les routes difficiles. C'est dans ces circonstances que Kaspar Jodok von Stockalper est devenu «roi du Simplon» il y a plus de 300 ans. Ce Valaisan a amélioré le vieux sentier muletier qui passait par le col du Simplon, posant ainsi la première pierre de son empire commercial.

Bien plus tôt, un autre sentier muletier était déjà essentiel pour notre canton: celui qui menait au col du Grand-Saint-Bernard, passage franchi depuis le début de l'âge de fer déjà, et ce malgré son altitude. Sous l'Empire romain, le col du Grand-Saint-Bernard constituait un des principaux passages pour franchir les Alpes, comme le prouve le fait qu'il soit mentionné dans «La Guerre des Gaules» de Jules César. A cette époque, le chemin du Grand-Saint-Bernard n'était qu'un sentier muletier. Il fut ensuite aménagé en voie carrossable sous l'empereur Claude.

Aujourd'hui, ces voies sont utilisées par de nombreux clubs d'équitation et lors d'événements de différents offices du tourisme, et constituent une offre touristique. Citons par exemple le trek du Rhône (de Gletsch à Saint-Gingolph), celui du Simplon (par l'ancien Stockalperweg jusqu'en Italie) ou encore l'itinéraire muletier romain par le Grand-Saint-Bernard.

En raison de nouvelles améliorations foncières de différentes communes, de l'extension de la correction du Rhône et des adaptations de signalisations routières, la jonction de ces voies équestres historiques est menacée. Avec l'interruption de ces itinéraires historiques utilisés par le tourisme du fait de l'interdiction des chevaux et des animaux, nous courons le risque de perdre un pan important de notre culture qui a fortement marqué notre canton.

De plus, une interdiction générale des animaux, comme c'est le cas actuellement pour différentes routes de

liaison en plaine, semble complètement absurde. La construction de l'autoroute et la correction du Rhône ont déjà fait disparaître de nombreux chemins qu'utilisaient les propriétaires d'animaux.

Actuellement, ce problème concerne dans le Haut-Valais les adaptations officielles des communes de Viège, de Baltschieder et de Rarogne. Le délai d'opposition court jusqu'à fin juin.

Conclusion

En ce qui concerne tous les futurs projets, améliorations foncières et signalisations de toutes les communes sur les tronçons historiques, nous demandons au Conseil d'Etat de maintenir une possibilité d'utilisation comme chemin équestre, afin de préserver la jonction des sentiers muletiers historiques décrits ci-dessus et de garantir la possibilité d'une connexion continue de ces voies équestres. En outre, il faut renoncer de manière générale à interdire les animaux sur les routes de liaison agricoles.